



88110

## **Arrêté de circulation - Travaux de sécurisation et renforcement issu du poste DU BATTANT n° 2026 A028**

Le maire de la commune d'ALLARMONT

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

Considérant les travaux de sécurisation et renforcement issu du poste DU BATTANT qui auront lieu à partir du **16/02/2026 jusqu'à la fin des travaux** rue du Meix de la Basse.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

Vu l'intérêt général ;

### **ARRÊTE:**

#### **Article 1 :**

Pendant cette période, la circulation sera coupée entre **8 h et 18 h** rue du Meix de la Basse.

#### **Article 2 :**

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur à chaque extrémité du chantier.

Envoyé en préfecture le 03/02/2026

Reçu en préfecture le 03/02/2026

Publié le

Berger  
LeResultat

ID : 088-218800050-20260203-2026\_A028-AR

### **Article 3 :**

Monsieur le maire de la commune d'ALLARMONT, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de RAON L'ETAPE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Allarmont, le 03/02/2026

